

## Sallanches

# Le père François a permis de construire un dialogue interreligieux

Le Cambodge est un petit pays de la péninsule indochinoise, nourri des influences indiennes et chinoises. L'Église catholique y est présente depuis quatre siècles.

Le père François, né le 8 novembre 1939 à Sallanches, n'était pas le genre de missionnaire à engager des campagnes d'évangélisation à marche forcée. Cet érudit a été ébloui par une culture multimillénaire, une philosophie bouddhiste aussi profonde et encore plus ancienne que le christianisme.

### Faire converser les enseignements de Bouddha et de Jésus Christ

Avec humilité, il a construit un dialogue interreligieux où il a fait converger les enseignements de Bouddha et de Jésus Christ, éloignés de cinq siècles mais, en essence,

ce, en pleine résonance sur leurs valeurs intrinsèques. S'il est décéde en janvier 2025, le père François laisse derrière lui un héritage pétri des valeurs qui l'ont

animé : la tolérance, la foi et surtout un amour inconditionnel qui transcende les frontières, les religions et les cultures.

● Mireille Canova

de la mairie du mariage, ainsi qu'à celle des maires ou l'un ou l'autre des époux à son domicile. Le mariage ne peut être célébré que dix jours pleins après la publication des bans.

● Contrat : la communauté par défaut

Le contrat de mariage n'est pas obligatoire. Si les futurs mariés ne font pas de contrat, ils seront soumis au régime légal, c'est-à-dire à la communauté réduite aux acquets. Sinon, ils feront établir le contrat devant notaire, quelques semaines à l'avance de préférence.

● Célébration : avec des témoins

La célébration du mariage doit être faite par un officier de l'état civil, à la mairie, en présence d'au moins deux témoins (maximum quatre), parents ou non des époux, âgés de 18 ans au moins.

Lors de la célébration du mariage, le livret de famille est délivré gratuitement au moment de la cérémonie par l'officier de l'état civil.



d'une transcription sur les registres de l'état civil français.

● Audition par l'officier d'état civil

Après dépôt du dossier, l'officier d'état civil auditionne les futurs époux ensemble. Dans certains cas, s'il l'estime nécessaire, il peut également demander à s'entretenir séparément avec l'un ou l'autre. Cette audition est obligatoire mais peut, à titre dérogatoire, ne pas avoir lieu, en cas d'impossibilité ou si elle n'apparaît pas nécessaire à l'officier d'état civil.

L'officier peut demander la présence d'un traducteur ou d'un interprète, si l'un des futurs époux est sourd, muet ou ne comprend pas la langue française.

● Chacun des époux doit

- donner son consentement (pour les mineurs dispensés, au moins l'un des deux parents doit donner son consentement également) ;

- avoir aucun lien de proche parent ou d'alliance avec le futur conjoint (dans certains cas, une dispense peut être accordée par le président de la République) ;
- ne pas être déjà marié, en France ou à l'étranger.

### Des liens durables

Le mariage est célébré dans une commune avec laquelle au moins l'un des futurs époux a des liens durables, de façon directe ou indirecte (via un parent).

Lorsque le mariage est célébré à l'étranger, il fait l'objet

## Sallanches

### AVIS

#### Enquêtes publiques

## SCOT SCHEMA COHERENCE TERRITORIALE DU BASSIN ANNÉCIEN

### Enquête publique relative au projet de schéma de cohérence territoriale (SCOT) du Bassin Annécien

Le SCOT est un document d'urbanisme et de planification intercommunal opposable juridiquement, notamment aux PLU(s). Il a été élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs du territoire du syndicat mixte et des partenaires associés. Le projet de SCOT concerne 78 communes membres de la communauté d'agglomération du Grand Annecy et des communautés de communes Fier et Usses, des Sources du Lac d'Annecy du Pays de Cruseilles et de Rumilly Terre de Savoie. Par arrêté, N°01-2025, en date du 31 janvier 2025, le Président du SCOT du bassin annécien a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au projet de SCOT arrêté par délibération le 2 octobre 2024.

L'enquête publique se déroulera dans les 6 lieux d'enquête publics choisis sur le territoire du SCOT du lundi 3 mars 2025 à 9h au vendredi 4 avril 2025 à 12h, soit sur une durée de 33 jours.

Durant toute l'enquête publique, le public pourra consulter le dossier d'enquête sur support papier aux lieux listés dans le tableau ci-dessous, aux horaires habituels d'ouverture de ces lieux et en version numérique sur le site internet dédié à l'enquête publique :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5998>

Lieu	Adresse	Dates de permanences	Horaires des permanences
Syndicat Mixte du SCOT du bassin annécien	18 chemin des Cloches, 74940 Annecy	Samedi 22 mars Vendredi 28 mars	9h à 12h 17h à 20h
Agglomération du Grand Annecy	46 Ave des Iles, 74000 Annecy	Mardi 5 mars Mercredi 6 mars Jeudi 20 mars Vendredi 21 mars	14h à 17h 9h à 12h 9h à 12h
Communauté de Communes Fier et Usses	61 Rue du Stade, 74330 Sillingy	Vendredi 7 mars Mercredi 19 mars Lundi 31 mars	13h30 à 16h 9h00 à 12h 14h à 17h
Communauté de Communes du Pays de Cruseilles	32 Rte du Suet, 74350 Faverges	Lundi 3 mars Vendredi 14 mars Mercredi 2 avril	9h à 12h 9h à 12h 9h à 12h
Communauté de Communes du Lac d'Annecy	3 Pl. de la Manufacture, 74150 Rumilly	Lundi 3 mars Vendredi 14 mars Mercredi 2 avril	9h à 12h 9h à 12h 9h à 12h
Communauté de Communes des Sources	268 Rte du Suet, 74210 Faverges	Mardi 4 mars Lundi 17 mars Mercredi 27 mars	14h à 17h 9h à 12h 9h à 12h

Le public pourra consigner ses observations sur le registre papier dans chaque lieu d'enquête aux horaires d'ouverture habituels de ces lieux. Le public pourra également consigner ses observations dans le registre d'enquête au format dématérialisé dans les 7 et 24 heures sur 24 pendant toute la durée de l'enquête publique à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5998>

Les observations pourront également être adressées par écrit et pendant la même période à Monsieur Philippe NIVELLE, Président de la commission d'enquête publique, au siège de l'enquête : Monsieur le commissaire enquêteur, SCOT du bassin annécien, 18 chemin des Cloches, 74940 Annecy. La commission d'enquête est également constituée de : Membres titulaires : Mme Isabelle FORTUIT, Mme Hugues ASPORD, Dominique MUSCIOGLIA, Ange SARTORI et Monsieur Frédéric GOULVEN (Membre suppléant). Toute information relative au Projet de SCOT ou à la présente enquête publique pourra être demandée durant toute la durée de l'enquête publique à M. le Président du Syndicat Mixte du SCOT du bassin annécien. Par courrier : 18 chemin des Cloches, 74940 Annecy ou par téléphone : 04 50 27 80 77. Le rapport et les conclusions de la Commission d'enquête seront tenus à la disposition du public dans les mairies de chaque commune membre du SCOT et à la préfecture d'Annecy pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête ainsi que sur le site internet du SCOT du bassin annécien.

Par courrier : 18 chemin des Cloches, 74940 Annecy ou par téléphone : 04 50 27 80 77. Le rapport et les conclusions de la Commission d'enquête seront tenus à la disposition du public dans les mairies de chaque commune membre du SCOT et à la préfecture d'Annecy pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête ainsi que sur le site internet du SCOT du bassin annécien.

Marchés publics

Appr. en proximité pour les acheteurs publics et privés

Plataforme des procédures

Votre contact : Nona THUCHOT 07 01 96 35

ledauphine.marchespublics-eurologistics.com



que une formation  
or à l'Ecole nationa-  
stries du lait et des  
ainv) de La Roche-  
uis, il s'établit com-  
ger à la ferme des  
spécialisée dans la  
en de l'abondance  
la rachette de Sa-  
commune de Les-  
tommé, raclette,  
re, reblochon et le  
uis, il s'établit com-

Il s'initie à l'élabo-  
de la rachette de Sa-  
en de l'abondance  
de la rachette de Sa-  
liver et en alpage au  
été. Il a remporté  
ses médailles d'or et  
trouvé une médaille  
u championnat du  
u championnat du  
2023.

troalen, grade

Le championnat de sélec-  
tion (2002-2010).  
du centre d'élevage  
2011-2019). Son ex-  
missionnel lui ont per-  
missionnel lui ont per-  
rémis à gérer et son ré-  
l'organisme de sélec-  
tions, nom, professions, do-  
mestic ou résidences des fu-  
ture époux, ainsi que le lieu  
où le mariage doit être célé-  
bré à l'étranger, il fait l'objet